

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 42 (2005)  
**Heft:** 1638

**Rubrik:** Courier

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Une vie après le pouvoir

**L'UDC conteste à tort les revenus complémentaires des anciens membres du gouvernement.**

Christoph Mörgeli voue de longue date Kaspar Villiger aux gémonies. Il avait déjà publiquement fustigé l'action déterminante de l'ex-patron des finances lors de la faillite de Swissair. Le conseiller national zurichois de l'Union démocratique du centre a récemment franchi le Rubicon: il accuse désormais Kaspar Villiger d'avoir sciemment vilipendé les deniers publics dans Swiss pour se garantir des postes d'administrateur de grandes sociétés, comme Nestlé, après sa retraite du Conseil fédéral. Les électeurs zurichois, en particulier radicaux, ont sans doute sanctionné cette attaque *ad personam* en barrant la route du Conseil d'Etat à l'ex-candidat UDC Toni Bortoluzzi.

L'UDC ne s'arrête toutefois pas en si bon chemin et veut convertir cette polémique en proposition légale. Le parti déposera pendant la session de printemps une motion pour interdire aux anciens

conseillers fédéraux d'accepter des «mandats payés dans des entreprises et des organisations». Petit retour en décembre 2003: Ruth Metzler devient à moins de quarante ans une jeune retraitée du Conseil fédéral. Conformément à la législation, elle a droit à une retraite confortable, équivalant à la moitié du traitement d'un magistrat en fonction. Cette situation provoque quelques grincements de dents: pas besoin de couvrir l'ancienne ministre d'argent public puisqu'elle aura bientôt des mandats fort bien rémunérés, notamment dans des conseils d'administration.

## Presque comme les autres

La loi prévoit que le montant cumulé de la retraite et des revenus d'un ancien magistrat ne saurait dépasser le traitement d'un magistrat en fonction; sinon, il y a réduction de la rente. La règle s'applique tant à Ruth Metzler qu'à Kaspar Villiger. Elle est un compromis entre l'indépen-

dance financière du magistrat retraité et son droit à exercer des activités qui peuvent être lucratives, même après le Conseil fédéral. Les personnalités qui accèdent aux plus hautes fonctions publiques n'ont pas forcément envie de se consacrer uniquement au jardinage et à l'écriture de leurs mémoires, une fois leur mission à la tête du pays accomplie. C'est tout à l'honneur de la démocratie d'estimer qu'un simple citoyen peut gouverner son pays et redevenir ensuite un citoyen presque comme un autre. *ad*

La prise de position de Christoph Mörgeli est disponible sur le site de l'UDC [www.svp.ch/index.html?page\\_id=1483&l=3](http://www.svp.ch/index.html?page_id=1483&l=3)

Ordonnance de l'Assemblée fédérale du 6 octobre 1989 concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des magistrats, RS 172.121.1 [www.admin.ch/ch/ff/rs/c172\\_121\\_1.html](http://www.admin.ch/ch/ff/rs/c172_121_1.html)

## Courrier

### Abattons nos murs de Merlin!

Sur la carte de l'Europe unie, il y a au milieu un trou informe, l'île virtuelle des Suisses, au credo «Y'en a point comme nous». Tout au sud, la plus grande île réelle du continent, la Sicile, garde cette fierté insulaire qui dit: il y a deux sortes d'hommes, les îliens et puis les autres. Ils sont de Raguse ou de Corleone, nous sommes de Schaffhouse ou de Courlevon.

La Sicile et la Suisse-île sont proches par bien d'autres points. De taille voisine et de densité élevée - 25000 km<sup>2</sup> et 5 millions d'habitants pour

celle-là, 40000 et sept millions pour celle-ci - elles sont en montagnes et en collines. Situées à la croisée de civilisations, elles ont subi une longue histoire avant de parvenir à une unité stable.

#### Une vraie fausse île

Une capitale, Zurich d'un côté, Palerme de l'autre, donne le ton. Trois autres villes dépassent 100000 habitants: Bâle se compare à Catane, Genève-Lausanne à Messine, et Berne à Syracuse.

Une île vante ses produits frais, l'autre ses produits finis,

mais la part des trois secteurs économiques est comparable. Le tourisme y est une activité majeure. Et des pôles technologiques, Etna Valley et Watch Valley, s'y développent intensément. Et la mafia? Mais notre pays est aussi très cartellisé! Et même si le taux de chômage diffère, le pouvoir d'achat des Siciliens n'est pas très inférieur à celui des Suisses. Et bientôt il nous rattrapera...

Où vais-je justement? Eh bien, il y a une différence notable entre les deux îles. La Suisse est un insigne Etat fédéral de poche. Alors prenons la

Sicile... et faisons de chacune de ces neuf régions un Etat, avec une constitution et sa masse de lois et d'arrêtés.

Je divague? C'est nous, les Helvètes, qui déraillons avec nos vingt-sept constitutions. Ce sont nos murs de légende, qui enchantent nos vies intérieures, mais encrassent notre quotidien. En Sicile, la jeunesse est européenne et industrielle, en Suisse, ce fatras de frontières freine toute initiative.

Il faut abattre ces murs de Merlin. Il y a assez de juristes

*continue en page 5*

# La télé dans le téléphone

**Swisscom veut diffuser des programmes TV via son réseau. L'opération risque cependant de réduire à néant la concurrence câblée.**

La nouvelle stratégie de Swisscom s'appelle *Triple play*, ce qui n'a rien de surprenant pour une entreprise qui baptise ses annuaires des *Directories*. L'ancien opérateur national veut faire passer par la ligne téléphonique trois services différents à l'aide de la technologie ADSL: Internet, ce qui est déjà le cas, la téléphonie, dès le 1<sup>er</sup> avril 2005, pour des usages qui semblent avant tout professionnels et la télévision, depuis une semaine pour les enregistrements d'émissions et dès cet automne pour la réception des chaînes. Dans le domaine de l'audiovisuel, les enjeux sont lourds et vont bien au-delà de simples propositions techniques.

La nouvelle offre en matière d'enregistrement est très surprenante. Swisscom loue une boîte avec un gros disque dur (deux cents heures d'enregistrement) qui se place entre la TV

et la prise du télé-réseau. Il est possible de programmer des enregistrements depuis l'écran de télévision ou depuis Internet. Première restriction: contrairement à un enregistreur DVD avec disque dur, il est impossible de graver une émission.

Second problème et il est d'importance: les chaînes qu'il est possible d'enregistrer sont prédéfinies. Actuellement, aucune TV locale n'est dans la liste. Quand on sait l'excellent travail d'animation de la vie publique accomplie par une chaîne comme TVRL à Lausanne, ou par d'autres chaînes locales ailleurs, cette absence laisse pantois. Swisscom ne se contente pas de fournir le tuyau, mais il choisit les programmes qui peuvent être enregistrés. Cette confusion des genres, entre contenu et contenu, n'est pas admissible et une intervention de l'Office fédéral

de la communication (OFCOM) est indispensable.

## Une stratégie absurde

Troisième interrogation: le prix. Swisscom propose sa boîte à 24,50 francs par mois avec des frais uniques d'installation de 95 francs. Or, dans n'importe quelle grande surface, des enregistreurs DVD avec disque dur sont proposés à moins de 700 francs, soit le coût atteint en moins de deux ans pour l'utilisateur qui souscrit à l'offre de Swisscom. Cette politique commerciale semble tellement absurde que les tarifs devraient rapidement chuter, à moins qu'une stratégie tortueuse d'occupation précoce du terrain, avant d'éventuels concurrents, soit à l'œuvre.

Mais ces interrogations sont dérisoires à côté des questions posées par l'offre de réception des programmes via l'ADSL proposée dès cet automne, à des

tarifs non encore fixés. Aujourd'hui le récepteur est branché directement sur une prise du télé-réseau (ou une prise d'antenne). Avec l'ADSL, le téléviseur est relié à un modem lui-même raccordé à n'importe quelle prise téléphonique. Swisscom vise avant tout les parts du marché détenu par Cablecom en Suisse alémanique. En Suisse romande, la situation est différente. Les télé-réseaux sont souvent en main publique, diffusent toutes les chaînes gratuites en langue française et jouent un rôle de service public pour un prix modéré se situant autour de 25 francs par mois.

L'arrivée de la concurrence de Swisscom est bien sûr un élément très positif pour le consommateur, surtout pour les rares téléspectateurs - moins de 10% - qui ne sont pas reliés à un télé-réseau. Mais il ne faut pas se leurrer, la force de frappe de l'ancien opérateur national peut lui permettre de casser en quelques années les télé-réseaux existants, s'il pratique une politique tarifaire agressive. Il se retrouvera en quasi-monopole, réduisant par la même occasion à pas grand-chose la valeur des énormes investissements consentis depuis une vingtaine d'années pour l'installation du câble.

Si le choix des programmes fournis à la Suisse romande est décidé depuis Berne ou Zurich avec la même indifférence aux spécificités locales que celle constatée aujourd'hui pour la nouvelle offre de boîte à enregistrer (baptisée pompeusement *Bluewin TV 300*), il n'est pas sûr que le consommateur gagne au change. jg

## Suite du courrier

pour concocter une constitution unique, adaptée à un pays très décentralisé. Nous pouvons très bien conserver nos territoires cantonaux, avec des autorités élues. Avec une seule Loi, l'adaptation aux événements serait infiniment plus souple. Je parle d'une idée irréaliste? Depuis vingt ans, je vis à Neuchâtel et travaille à Berne, dans deux Etats, qui en fait sont si proches. J'ai l'impression que cette idée est largement partagée... mais nous gaspillons nos intelligences à réviser nos constitutions cantonales.

Oui, c'est une utopie, car rien n'est à attendre de notre grouillement d'élus, qui auraient peur de perdre leur parcelle de

pouvoir. Comme avant la chute du mur de Berlin, nous attendons que nos murs de Merlin s'écroulent. Je suis convaincu que, sous la pression des citoyens, qui en ont ras-le-bol de cette Helvétie si inutilement compliquée, nos murs morts vont se déliter beaucoup plus vite que nous ne l'imaginons.

Et l'Europe unie? Quand la Suisse s'unira, elle s'y coulera naturellement, comme un fleuve tranquille, issu de torrents alpins, dans un virage historique que symbolise le Rhin à Bâle.

Laurent Ducommun  
Colombier, Neuchâtel